



Délibération  
N° 2021-033

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA**

\*\*\*\*\*

**ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA**

**OBJET** : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL PRECAIRE AU 29 ROUTE DU  
CAP AVEC M. GIANNONI JEAN-PAUL

Date de la convocation : 27/05/2021

**SEANCE DU 01 JUIN 2021**

L'an DEUX MILLE VINGT et UN et le premier juin à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents** : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles,

**Absents** :

M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
M. COVILLI Pierre-Antoine, a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,  
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. SCANIGLIA Didier,  
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Absents : 2

Représentés : 5

*Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.*

Madame le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire de l'immeuble situé au 29 route du Cap à Pietranera, sur la parcelle AC483.

La commune a réalisé un certain nombre d'acquisitions foncières sur cet îlot central de Pietranera en vue de réaliser un programme d'aménagement urbain, qui va entraîner la démolition de plusieurs bâtiments. C'est la raison pour laquelle un bail commercial précaire avait été conclu pour l'utilisation du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment, par le Conseil municipal, dans sa séance du 21 novembre 2017 afin de permettre à M.Giannoni Jean-Paul de s'y installer temporairement pour exercer son activité de coiffeur.

Dans sa séance du 01 décembre 2020, le Conseil Municipal avait procédé au renouvellement de ce contrat de bail précaire à compter du 01 janvier 2021 pour une durée de deux ans.

M.Giannoni Jean-Paul a, pour raisons familiales, mis un terme anticipé à ce contrat au 31 mars 2021.



De ce fait, dans sa séance du 12 avril 2021, le conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à signer un bail précaire avec la société immobilière ETIC 1 pour ce local (1<sup>er</sup> étage).

M. Giannoni Jean-Paul désirant reprendre partiellement son activité, nous demande un bail concernant le rez de chaussée de l'immeuble.

Madame le Maire propose au conseil, de conclure avec M. GIANNONI Jean-Paul, un bail précaire concernant le rez de chaussée et une entrée avec toilettes (à l'exception de la vitrine située à l'est qui est réservée à l'usage exclusif du 1<sup>er</sup> étage) de l'immeuble situé au 29 route du Cap.

Ce bail précaire serait conclu pour une durée de deux ans à compter du 01 juin 2021 pour un loyer de 300 euros TTC mensuels auxquels s'ajoutent les charges et autres taxes liées à ces locaux.

La proposition de Madame le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

**DÉCIDE**

- ✓ D'autoriser Madame Le Maire à signer un contrat de bail précaire au 29 route du Cap avec M. Giannoni Jean-Paul, au rez de chaussée, afin d'exercer son activité de coiffeur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

